


CONTRAT D'OBJECTIFS

 	<p>Entre : L'académie de Créteil, représentée par Madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie, chancelière des universités, et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine et Marne, représentée par Mme Patricia GALEAZZI</p> <p>et,</p> <p>le collège Jean de la Fontaine Le Mée sue Seine, représenté par Madame Jeanne CASSAN</p>
--	---

Cadre réglementaire

Le contrat d'objectifs est établi en référence à l'article L421-4 du code de l'éducation modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 61.

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 et la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005.

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 3 ans à la réalisation prioritaire des objectifs suivants, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières, et les capacités de formation octroyées.

Article 2

L'académie de Créteil s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment par l'accompagnement des corps d'inspection, par des actions de formation continue organisées par la DAFPEN, par l'aide de missions ou services du rectorat et des directions départementales de l'Éducation nationale. L'établissement sera doté des moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat dans la limite des budgets opérationnels de programme qui lui sont attribués chaque année.

Article 3

Chaque année, l'efficacité des actions mises en œuvre au regard des objectifs opérationnels feront l'objet d'un examen en conseil pédagogique. A la demande du chef d'établissement ou des services académiques, une évaluation à mi-parcours peut être faite et peut donner lieu à un ajustement des objectifs, des cibles ou du plan d'actions. Au terme du contrat, un bilan est réalisé par l'établissement. Il est présenté au conseil pédagogique et au conseil d'administration de l'établissement. Il est adressé au rectorat.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans, s'achevant au 30 juin 2019 Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Transmis à la collectivité territoriale le : novembre 2017

Voté au CA le : Jeudi 9 novembre 2017

Fait à Créteil le :

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

La rectrice de l'académie de Créteil

Le chef d'établissement



Axe stratégique n°1 : Renforcer l'aide aux élèves pour la réussite

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (état actuel)	Indicateurs cibles (résultats attendus)
<p>Pérenniser le taux de réussite au brevet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'épreuves communes en quatrième et troisième ; - Réaliser deux épreuves de brevet blanc en troisième. - Rationaliser la fin d'année scolaire pour permettre des révisions efficaces pour les élèves de troisième. - Harmoniser la notation des élèves dans le cadre du contrôle continu ; - Réfléchir et se former sur les modes de validation du socle. 	<p>Le taux de réussite au DNB : 89,9% en 2016</p>	<p>Maintenir ce taux de réussite</p>
<p>Permettre à chaque élève de bénéficier de dispositifs d'aide ou de développement de son ambition.</p> <p>Assurer une prise en charge spécifique des élèves en difficulté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Refondre l'AP et sa mise en œuvre : utilisation de la marge pour la mise en barrette de l'AP, programmation, concertation... - Proposer à un maximum d'élèves l'aide aux devoirs et tutorat pour tous les élèves (ZUP de Co). - Mettre en place des ateliers pour les élèves les plus en réussite afin de les conduire vers l'excellence. - Développer les partenariats extérieurs sur l'orientation pour passer d'une orientation subie à une orientation choisie. - Développer les compétences des enseignants sur la pédagogie différenciée : mettre en place une formation des équipes enseignantes sur les intelligences multiples. - Mettre en place une formation des équipes enseignantes à l'évaluation par compétences. - Mettre en place des PPRE et assurer le suivi qualitatif. - Développer la mise en place PAP. - Réaliser une aide systématique pour les élèves ayant moins de 5/20 aux moyennes de français et de mathématiques (1er conseil de classe) - Renforcer les actions d'accompagnement scolaire dans et hors l'établissement pendant et hors temps scolaire (dispositif école ouverte – OEPRE - SRAN) - Poursuivre le développement des TICE dans les pratiques pédagogiques et continuer le développement de l'ENT pour habituer les élèves à s'auto évaluer. 	<p>Rentrée 2016 : 2 PAP</p>	<p>Nombre de PAP et de PPRE mis en place</p> <p>Nombre d'élèves pris en charge par ZUP DE CO</p> <p>Nombre de classes concernées par des cours dédoublés</p>

<p>Lutter contre le décrochage scolaire passif ou actif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi plus régulier des absences par le contrôle des AED - Obtenir l'implication des enseignants. - Systématiser les entretiens avec la famille. - Poursuivre la refonte du GPDS et des procédures. - Développer l'orientation positive. - Mettre en place des projets novateurs et motivants : partenariat EN – associations - CGET 	<p>Taux absence de 9%</p>	<p>-50% en 2016 <5% dans 2 ans</p> <p>Nombre d'élèves suivis dans le cadre du GPDS</p>
---	---	---------------------------	---

Axe stratégique n°2 : Développer le bien-être au collège

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (état actuel)	Indicateurs cibles (résultats attendus)
Donner l'envie aux élèves de venir et l'envie d'apprendre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de projets fédérateurs. ▪ Développer les actions culturelles de l'accompagnement éducatif. ▪ Valorisation des travaux des élèves : exposition, communication sur le site internet, rencontre avec les parents. ▪ Mise en place du CVC. ▪ Relance des actions du CESC. ▪ Travailler avec des partenaires extérieurs et s'ouvrir davantage à l'action culturelle. ▪ Développer le sentiment positif d'appartenance. ▪ Être attentif aux EDT et au rythme de l'enfant. ▪ Améliorer la 1/2 pension. ▪ Développer les compétences psycho-sociales. ▪ Développer les temps de convivialité. 	<p>Nombre d'actions CVC</p> <p>Nombre d'actions CESC</p> <p>Nombre de partenaires extérieurs</p> <p>Pourcentage de 1/2 pensionnaires et de commensaux</p> <p>100 demi-pensionnaires</p>	<p>Nombre d'actions CVC</p> <p>Nombre d'actions CESC</p> <p>Nombre de partenaires extérieurs</p> <p>Pourcentage de 1/2 pensionnaires et de commensaux</p>
Faire connaître et reconnaître l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir l'établissement aux parents : développer les portes-ouvertes ▪ Développer l'Espace parents ▪ Travailler la liaison CM2-6^{ème} et 3^{ème} -2^{nde} 		<p>Taux de participation des parents aux portes ouvertes, aux réunions parents – professeurs</p> <p>Nombre de parents impliqués dans l'espace des parents</p>
Améliorer le climat scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les relations élèves - enseignants : développer les compétences de gestion de classe, la capacité à dialoguer avec les professeurs : accompagner les enseignants néo-titulaires et ceux qui en éprouvent le besoin. ▪ Mise en place des mesures de responsabilisation. ▪ Rendre les punitions – sanctions éducatives. ▪ Développer les partenariats avec les acteurs locaux : BIJ- APAM 		<p>Nombre d'incidents</p> <p>Nombre de « professeurs compagnons »</p>

Axe stratégique n°3 : Développer la co-éducation

Objectifs opérationnels	Actions à mettre en œuvre	Indicateurs sources (état actuel)	Indicateurs cibles (résultats attendus)
<p>Instaurer un climat de confiance avec les familles.</p>	<p>OEPRE Portes ouvertes Livret d'accueil Invitation à accompagner bénévolement l'Ecole Ouverte. Inviter les parents à participer au Forum Orientation pour présenter leurs métiers et leurs parcours.</p>	<p>Peu d'investissement des familles (taux de présence aux réunions parents-professeurs).</p>	<p>Participation active des familles à la vie de l'établissement.</p>
<p>Favoriser le travail collectif entre les équipes pédagogiques et éducatives.</p>	<p>Temps de concertation et d'échange en ateliers prévus à l'emploi du temps.</p>		
<p>Développer les partenariats locaux autour de la parentalité.</p>	<p>Travailler de concert avec les structures locales : PRE, APAM,</p>		